

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Modalités d'attribution des aides spécifiques aux étudiants : modification et élèves en situation de stress : 2 circulaires**

[Circulaire du 28 janvier 2021](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo5/ESRS2101693C.htm)relative aux modalités d'attribution des aides spécifiques : modification

Bulletin officiel de l'Education nationale, n° 5, 4 février 2021

La circulaire n° 2014-0016 du 8 octobre 2014 relative aux modalités d'attribution des aides spécifiques est modifiée comme suit :

1° Dans le 2.1.2 relatif aux conditions d'attribution de l'aide ponctuelle, le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout étudiant inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur dispensée en France, quelle que soit sa nationalité, boursier ou non-boursier, peut demander une aide ponctuelle. »

2° Dans le 2.3 relatif aux modalités de versement de l'aide ponctuelle, les mots : « échelon 1 » sont remplacés par les mots : « échelon 2 » et le montant de 200 euros est remplacé par le montant de 500 euros.

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la publication de la présente circulaire.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

[Circulaire du 16 février 2021](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo7/MENE2105490C.htm)relative à l’amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des élèves en situation de stress, de détresse psychologique ou en danger

Bulletin officiel de l'Education nationale n°7, 18 février 2021

La situation sanitaire actuelle et les règles strictes qu'elle implique, notamment en termes d'accès à certaines activités, d'enseignement hybride au lycée, et plus généralement de gestes barrières, ont une incidence forte sur la vie quotidienne et les relations sociales des élèves. Les situations familiales peuvent également être affectées compte tenu de la situation économique ou des conséquences des règles sanitaires sur certaines activités professionnelles des parents. L'ensemble de ces éléments peut, pour certains élèves, être source d'anxiété et avoir des conséquences psychologiques. Il nous appartient collectivement, avec l'aide de l'ensemble des personnels, et notamment des médecins, infirmiers, assistants sociaux et psychologues de l'éducation nationale, de nous mobiliser afin de mieux prévenir, identifier et accompagner les élèves en situation de fragilité psychologique. Plusieurs outils, notamment ceux élaborés par l'hôpital Robert Debré, sont ainsi mis à disposition des personnels de l'éducation nationale.